



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Lundi 16 Décembre 2024

Date de convocation

Le 06 Décembre 2024

**Nombre
d'Administrateurs**

En exercice..... 17

Présents..... 11

Votants..... 13

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le seize Décembre à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, également convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

Étaient Présents :

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUZEZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ,

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DUPONT-DONNET) ; Monsieur Frédéric DEROT, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY, (donne procuration à M. Joël QUENTIN)

Étaient Absents :

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

Exposé :

Conformément au règlement des aides facultatives, le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide à la mobilité pour les Ainés de la commune.

Le Pass Séniors concerne et s'adresse à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, non imposables et domiciliées depuis plus de 6 mois sur la commune de Marly. Il permet aux Ainés de circuler dans le réseau VALENCIENNES-TRANSVILLES.

Vu la délibération du 04 Novembre 2016 du Conseil d'Administration fixant la participation de chaque titulaire de la carte Pass Séniors à 15 Euros par an (dégressivité d'un euros vingt-cinq au cours des mois),

Considérant qu'entre 2016, année de la première délibération du Conseil d'Administration du CCAS de Marly, et 2024, 2255 Marlysiens ont bénéficié de ce dispositif, et, qu'en 2024 ils étaient encore 230,

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 16 Décembre 2024

Envoyé en préfecture le 27/12/2024

Reçu en préfecture le 27/12/2024

Publié le 25/03/2025

ID : 059-265903831-20241216-26-DE

Considérant qu'en 2024, le coût d'un Pass Séniors, pris en charge par le CCAS, était de 75 Euros.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- De se prononcer sur le maintien de ce dispositif en 2025.
- De maintenir la participation financière à 15 Euros par an (dégressive d'un euro vingt-cinq par mois) pour les titulaires de la carte Pass Séniors.

Le Conseil d'Administration,
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,

- **Se prononce favorablement** sur le maintien de ce dispositif en 2025.
- **Maintient** la participation financière à 15 Euros par an (dégressive d'un euro vingt-cinq par mois) pour les titulaires de la carte Pass Séniors.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le ..27/12/2024
Document exécutoire à compter du .27/12/2024
Notifié à l'intéressé le